



# COMMUNE DE RÉMUZAT DEL- 09 -23022023

## Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL\_09\_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 15/02/2023
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance :  E BOLLARD
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

### OBJET : Prix du repas à la cantine de Rémuzat

Monsieur le Maire présente un courrier du 5 janvier 2023 de l'association de Gestion de la MARPA concernant les nouveaux tarifs 2023. « Au vu du contexte actuel, un taux de 5% a été appliqué sur l'ensemble des charges quotidiennes. Ainsi le tarif du repas de la cantine scolaire est désormais de 5,88€ »

Le maire rappelle :

- actuellement le prix demandé aux familles est de 3.80€. Fixé par une délibération du 26 juin 2018. A cette date, la MARPA facturait le repas à 5.30€ et la participation des communes était de 2.20€/repas. Coût de revient d'un repas estimé par Rémuzat 6€
- lorsque le prix du repas de la MARPA est « passé » de 5.30€ à 5.60€, rien a changé ni pour les parents ni pour les communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de ne pas répercuter cette augmentation (familles et communes.)
- **LAISSE** le prix du repas facturé aux familles à 3.80€ et facturé aux communes à 2.20€
- **DEMANDE** que cette décision soit communiquée aux familles et aux communes

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Éric Bollard



Le Maire  
Olivier SALIN

### Résultat du vote

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0